

Mercredi 19 Décembre 2012 - n°631

**Décentralisation** - La phase de concertation se poursuit  
**Politique de la ville** - Quelle péréquation pour les quartiers en difficulté ?  
**Santé** - Marisol Touraine a présenté un " pacte territoire-santé "  
**Economie** - Un label national " EcoQuartier "

**Economie** - Les lauréats 2012 des Rubans du développement durable

**Economie** - Victoires du paysage : trois villes moyennes récompensées

**Bonnes fêtes** -

## DÉCENTRALISATION



### La phase de concertation se poursuit

Le président de la FVM, Christian Pierret, accompagné de Pierre Méhaignerie, ancien ministre, maire de Vitry, président de la CA de Vitry et Pierre Régnauld, maire de La Roche-sur-Yon, président de la CA Yonnaise, a rencontré ce lundi 17 décembre, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et la Fonction publique et Anne-Marie Escoffier, Ministre déléguée à la Décentralisation, sur l'avant de projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

Les représentants de la Fédération des Villes Moyennes ont exprimé leur inquiétude sur un texte qui semble rédigé au seul profit des régions et des grandes agglomérations avec une impasse sur l'égalité des territoires. Ainsi, non seulement les conseils régionaux auront pratiquement une compétence d'Etat hormis la fiscalité nationale, mais la multiplication des schémas régionaux en fera les véritables décideurs, sans vraie péréquation interrégionale.

### Gouvernance

Concernant le Haut Conseil des Territoires, ils ont attiré l'attention de la ministre sur le fait que de par sa formation restreinte, il ne permet pas une représentation équilibrée des territoires et notamment des villes moyennes. *On perd ici l'atout important qu'est le maillage pertinent et efficace qu'elles représentent et qui s'associe bien avec le développement des PME PMI !*

Les conférences territoriales de l'action publique prévues dans ce texte souffrent du même reproche que le haut conseil en terme de représentativité.

A ce stade, Marylise Lebranchu a fait savoir que l'arbitrage sur la composition du Haut du Conseil des Territoires n'était pas encore rendu.

la ministre a précisé que les communautés urbaines de Lyon, Marseille et Lille, bénéficieraient, avec Paris, d'un statut particulier de métropoles d'intérêt européen. Les plus grandes communautés urbaines et d'agglomération seront quant à elles appelées à évoluer avec une plus grande intégration des compétences.

Pierre Méhaignerie a regretté que ce texte entérine une politique qui continue de favoriser la métropolisation. " *Ce dont nous avons besoin*, a-t-il ajouté, *c'est d'une reconnaissance du polycentrisme, de politiques de subsidiarité et d'une réelle simplification* ".

### Compétences

Concernant le transfert des compétences, Pierre Régnauld a souligné l'importance pour les communautés de communes et d'agglomérations de continuer à exercer pleinement la compétence de développement économique, sans la tutelle de la région, mais en cohérence avec le schéma régional de développement économique.

En matière de transports, il s'est inquiété de l'évolution de l'affectation du versement transport. Concernant les transports ferroviaires, il a également rappelé la nécessité de veiller à préserver les trains d'équilibre du territoire.

Toujours sur le ferroviaire, la ministre a souligné la nécessité de développer la filière du frêt rail-route et propose de la transférer aux régions.

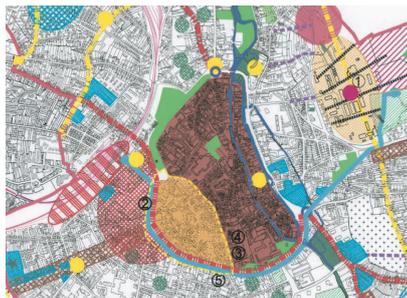
Concernant la compétence du Plan local d'urbanisme (PLU) qui serait transférée de droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, Christian Pierret a précisé que la FVM s'est prononcée en faveur de l'intercommunalisation du PLU à condition qu'elle soit encadrée. Il a souligné la difficulté d'accorder les souhaits des membres du conseil communautaire alors que chaque commune désire avoir des lotissements (pour augmenter le produit de sa taxe d'habitation) et le risque de développement anarchique des habitations dans les communes périphériques.

" *On risque d'assister à l'explosion de la densité (donc du produit de la taxe d'habitation) dans les communes périphériques, au détriment de la ville-centre où le taux d'impôts ménages est plus élevé* ", a-t-il expliqué.

S'agissant de la compétence aménagement numérique du territoire, Christian Pierret a souligné que la date de 2025 paraissait trop éloignée.

Enfin, concernant le transfert des fonds européens aux régions et aux départements, les maires des villes moyennes ont souhaité qu'il soit encadré notamment par la création d'instances de dialogue et de décisions avec les territoires

## POLITIQUE DE LA VILLE



### Quelle péréquation pour les quartiers en difficulté ?

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, François Lamy, a confié à François Pupponi, député-maire de Sarcelles, une mission de réflexion « *sur la solidarité intercommunale et financière à l'égard des quartiers les plus en difficulté* ». François Pupponi est chargé de rassembler des propositions financières qui accompagneront la refondation législative de la politique de la ville prévue l'an prochain, et en particulier, les conditions de répartition de la Dotation de développement urbain (75 millions d'euros en 2013). Dotation de solidarité urbaine (DSU) « cible », Fonds de solidarité de la région Ile-de-France, Dotation de solidarité communautaire (DSC), Fonds national de péréquation des

ressources intercommunales et communales (FPIC) : quels sont les effets de ces concours pour les quartiers, quelle est la cohérence de ces mécanismes entre eux, quels usages en est-il fait, sont quelques-unes des questions auxquelles François Pupponi doit également apporter, d'ici janvier prochain, des réponses.

Dans le cadre des rencontres qu'il mène actuellement, François Pupponi, a entendu mardi 18 décembre dernier les recommandations de la Fédération des villes moyennes en la matière. Arsène Lux, maire et président de la communauté de communes de Verdun, également membre du Comité des finances locales, représentait la Fédération.

En préambule de cette audition, François Pupponi, a rappelé que la contractualisation de cette politique s'effectuerait « *dans un cadre intercommunal, le contrat devant préciser une stratégie de l'agglomération pour le développement des quartiers, des objectifs à atteindre, et une réorientation des interventions en cas de non respect des engagements pris par l'intercommunalité* ». Ce nouveau contrat - établi pour 6 ans - devra être conduit en cohérence avec les autres contractualisations (fonds structurels, CPER 2014-2020) et les documents de référence en matière d'aménagement, d'urbanisme, de transports, d'habitat.

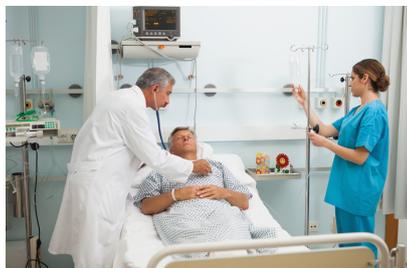
Arsène Lux a indiqué que tous les rapports produits sur la péréquation s'accordaient largement sur la subsistance des écarts de richesse entre collectivités. Avec des dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP) qui représentaient en 2012 près de 3 milliards d'euros sur un peu plus de 23,6 Mds€ de DGF attribuée aux communes et intercommunalités, Arsène Lux a souligné la modestie de la péréquation qui représente 13 % des dotations du bloc communal, près de 17 % si l'on y inclus le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et d'autres concours spécifiques.

S'agissant de l'architecture globale de la péréquation, le maire de Verdun s'est montré fermement opposé à toute évolution qui conduirait à la régionaliser ou localiser (via la DSC), cela ne serait qu'un faux-semblant, puisque les disparités nationales - importantes entre l'Ile-de-France et le monde rural - ne seraient pas corrigées.

Lors de cette audition, Arsène Lux a précisé que, concernant la mise en oeuvre, la politique de la ville devait de préférence rester à un niveau communal, et donc au plus près des des quartiers. Si il faut refondre certains outils, Arsène Lux a indiqué quels seraient les paramètres à déterminer par le législateur :

- la nature de la péréquation : en période de crise celle-ci doit s'effectuer sur le stock ;
- le niveau de péréquation (arriver à un objectif de 17% à 25% de ressources péréquées d'ici la fin de la mandature) ;
- le périmètre du prélèvement / de la redistribution : conserver une prépondérance nationale ;
- les ressources faisant l'objet d'un prélèvement / d'une redistribution devant être la plus large possible (intégration de toutes les recettes, y compris les dotations de péréquation) ;
- l'intégration de critères de bonne gestion, parallèle indispensable à une évaluation en continu.

## SANTÉ



### Marisol Touraine a présenté un " pacte territoire-santé "

C'est lors d'un déplacement dans le département de la Vienne, le 13 décembre, que Marisol Touraine a présenté son « Pacte territoire-santé » pour répondre à la question des déserts médicaux.

La ministre soumet ses **douze engagements** à la concertation jusqu'à la fin février 2013 : concertation nationale avec les élus et de patients et les représentants du monde médical ; concertation départementale avec les agences régionales de santé. La FVM s'exprimera dans le cadre de cette concertation et

valorisera les propositions présentées lors des 3<sup>èmes</sup> rendez-vous de l'intelligence locale, « Tous les territoires ont droit à la santé », qui se sont tenus le 14 novembre dernier, en amont des annonces gouvernementales.

Présenter comme le fil rouge de la politique de santé du gouvernement, *l'accès de tous les Français sur l'ensemble du territoire à des soins de qualité est une priorité absolue pour le gouvernement. Depuis 5 ans, 2 millions de Français supplémentaires sont touchés par la désertification médicale. Les inégalités entre les territoires ne cessent d'augmenter. Les délais pour accéder à un médecin spécialiste sont de plus en plus longs.*

#### 12 engagements autour de 3 objectifs.

##### 1 - Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins.

- 1- Un stage en médecine générale pour 100% des étudiants.
- 2- 1 500 bourses d'engagement de service public d'ici 2017.
- 3- 200 praticiens territoriaux de médecine générale dès 2013. Cette mesure prévoit d'apporter une garantie

financière de revenu pendant 2 ans à 200 jeunes médecins dès 2013, en contrepartie d'une installation dans une zone en voie de démedicalisation.

- 4- Un « référent-installation » unique dans chaque région.

## 2 - Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé.

- 5- Développer le travail en équipe.
- 6- Rapprocher les maisons de santé des universités. Il permettrait de développer le vivier de terrains de stages très formateurs pour les étudiants et les internes
- 7- Développer la télémédecine.
- 8- Accélérer les transferts de compétences.

## 3 - Investir dans les territoires isolés.

- 9- Garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes d'ici 2015.
- 10- Permettre aux professionnels hospitaliers et salariés d'appuyer les structures ambulatoires. Cela permettrait aux ARS de signer des conventions avec les établissements hospitaliers, les centres de santé ou des organismes mutualistes, prévoyant la mise à disposition de médecins salariés qui iront exercer en ambulatoire dans les territoires les plus fragiles.
- 11- Adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers de niveau régional à l'égard de leur territoire. Le modèle de financement des hôpitaux de proximité devra être adapté pour en garantir la pérennité dans le cadre des travaux de réforme de la tarification hospitalière. Il conviendra d'identifier les leviers disponibles pour conforter la place des hôpitaux de proximité, notamment sur la question du développement des vacations de spécialistes, du développement des stages, de continuité de prise en charge de soins primaires ou d'articulation et d'amélioration du parcours de soins et de mobiliser la responsabilité territoriale des centres hospitaliers de niveau régional pour appuyer l'action des hôpitaux de proximité.
- 12- Conforter les centres de santé. Dans ces zones, le recours aux centres de santé doit être envisagé, en assurant un fonctionnement pérenne. - une mission IGAS a été lancée pour rénover le modèle économique des centres de santé - une négociation conventionnelle aura lieu à l'issue de cette mission

## ECONOMIE



### Un label national " EcoQuartier "

Le 14 décembre, Cécile Duflot, ministre en charge de l'Egalité des territoires, a officiellement lancé le « *label national ÉcoQuartier* », présenté comme un « *véritable instrument de la transition écologique, cette nouvelle labellisation va permettre d'encourager, d'accompagner et de valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables* ». La création du label ÉcoQuartier achève « *la phase d'expérimentation de la démarche et inaugure celle de sa consolidation et de son développement sur l'ensemble du territoire* », après plus d'un semestre d'incertitude sur l'avenir de la notion d'Ecoquartier.

La démarche Ecoquartier doit répondre aux objectifs fixés par la ministre dont « la construction de logements pour tous », « la transition écologique » et « l'égalité des territoires ». La ministre a annoncé que les ÉcoQuartiers représentent une part non négligeable de la production française de logements car les projets présentés en 2011 concernent ainsi plus de 200 000 logements, dont près de 66 000 logements sociaux.

Le processus d'attribution du label ÉcoQuartier repose sur 3 étapes :

- Étape 1: au démarrage de son projet, la collectivité signe la charte nationale qui encourage les élus à suivre les 20 engagements vers la ville durable.
- Étape 2: l'équipe projet entre dans un réseau, bénéficie de l'évaluation de ses objectifs et du suivi de sa démarche, pour pérenniser ses ambitions à tous les temps forts du projet. Lorsque le projet est mûr et sa qualité reconnue, il est inscrit dans la « démarche nationale ».
- Étape 3 : une fois sa réalisation bien engagée, le projet obtient le label national ÉcoQuartier, sur la base des réponses qu'il a apportées aux 20 engagements, évaluées sur 20 critères (liés au contexte) et mesurées sur 20 indicateurs (liés aux enjeux nationaux).

Télécharger le dossier de labellisation : <http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article1299>

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible d'adresser les questions à :

[email protected]

## ECONOMIE



### Les lauréats 2012 des Rubans du développement durable

L'édition 2012 de la remise des Rubans du développement durable s'est tenue le 4 décembre au Sénat, sous le parrainage de Jean-Pierre Bel, Président du Sénat. En 2012, les partenaires des Rubans, dont la plupart des associations d'élus françaises, dont, notamment la Fédération des Villes Moyennes, ont composé le jury de sélection. Les Rubans du développement durable valorisent

les collectivités pionnières dans la conception et la mise en œuvre de réalisations singulières et exemplaires, afin de sensibiliser aux bonnes pratiques, de participer à leur mise en avant, d'inciter à leur reproductibilité. Le Ruban est attribué aux lauréats pour deux années.

Cette année, 19 collectivités lauréates (8 nouvelles et 11 renouvelées) sont venues chercher leur ruban lors de cette soirée animée par Denis Cheissoux. La cérémonie a été introduite par Jean-Pierre Bel, président du Sénat et Dominique Bourg, philosophe et président du jury 2012. Tous les partenaires de l'opération des Rubans du

développement durable, qui fêtait ses 10 ans, étaient présents. C'est la globalité des démarches de collectivités très diverses (de 600 à plus de 230 000 habitants) qui était reconnue. Parmi les villes moyennes et leurs EPCI récompensés, on peut citer La Roche-sur-Yon, Valenciennes, Villefranche-sur-Saône, et la communauté de Lorient agglomération. De plus, Colmar, Echirolles, Grand Alès-en-Cévennes, le Pays de Montbéliard Agglomération obtiennent le renouvellement de leur Ruban.

- La remise du Ruban à La-Roche-sur-Yon : [voir la vidéo](#)

Pour en savoir plus : <http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/>

## ECONOMIE



### Victoires du paysage : trois villes moyennes récompensées

Le jeudi 13 décembre à Paris, Dominique Douard, Président de Val'hor, et Michel Audouy, ont remis les trophées des Victoires du Paysage 2012, sous le parrainage d'Erik Orsenna, économiste, écrivain, membre de l'Académie Française. La Fédération des Villes Moyennes était partenaire pour la première fois des « Victoires du Paysage ».

Après une première sélection sur dossier le 4 juillet dernier, la visite par le Jury des 54 sites présélectionnés, le Grand Jury (composé de professionnels du paysage, de journalistes spécialisés et de représentants d'associations professionnelles), sous l'égide d'Erik Orsenna, s'est réuni, le 4 octobre, pour désigner les lauréats 2012 : 28 lauréats dont 15 collectivités ont ainsi été récompensés dans les 3 catégories (collectivités, entreprises et particuliers).

On notera que trois villes moyennes ont été primées en 2012. Dans la catégorie « Espace à dominante naturelle », une victoire d'Or a été accordée à Communauté de communes de Vesoul pour sa requalification et son aménagement des abords du Lac de Vesoul/Vaivre. Une autre Victoire d'Or au titre de « l'Infrastructure verte » a été attribuée à la CA de Mont-de-Marsan pour son aménagement de l'entrée Ouest de la ville. Enfin, dans la catégorie « Parc ou Jardin urbain », une Victoire de Bronze a été accordée pour l'écrin de verdure du Vallon de Merville à Albi.

- Pour accéder au [site internet dédié](#)

- [Dossier de presse](#)

## AGENDA

### Mercredi 19 décembre 2012 - Paris

Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel

### Jeudi 20 décembre 2012 - Paris

Réunion de l'Instance Nationale de préparation de l'Accord de partenariat 2014-2020

### Mardi 29 janvier 2012 - Paris

Voeux de la FVM

## BONNES FÊTES



**Toute l'équipe d'Ondes Moyennes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 9 janvier 2013 pour son prochain numéro.**

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi